



agir ensemble

La MSA, partenaire santé sur les territoires ruraux

■ Partenaires





La MSA est fortement impliquée depuis plusieurs années dans l'amélioration de l'accessibilité aux soins, particulièrement dans les territoires ruraux : elle participe ainsi activement à la lutte contre les déserts médicaux, en partenariat et collaboration avec l'ARS, l'assurance maladie, les collectivités territoriales et les représentants des professionnels de santé.

La MSA accompagne sur l'ensemble du territoire la constitution de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), d'Équipes de Soins Primaires (ESP) et de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Assurer une coordination autour de la population d'un territoire

La MSA propose un accompagnement personnalisé et individualisé aux projets des Structures d'Exercice Coordonné (ESP, MSP, CPTS...), à chaque étape de leur construction.

En amont du projet, le Chargé de Développement Territorial en Santé (CDTS) prend contact avec les acteurs et participe à l'organisation du projet. Il contribue à la réalisation d'un état des lieux, à la construction du projet de santé.

En aval, il communique sur le projet et accompagne les professionnels de santé de la structure d'exercice coordonné et suit la mise en œuvre.

Les + de la MSA

- son guichet unique,
- la structure de son réseau en agissant au plus proche des besoins de terrain,
- ses capacités d'innovation,
- une démarche multi partenariale et transversale, liée avec les actions MSA réalisées, dans le domaine de la santé et de la prévention en santé, à tous les âges de la vie,
- la mobilisation de ses élus de terrain,
- un professionnel dédié : un Chargé de Développement Territorial en Santé (CDTS) travaillant en binôme avec un médecin conseil référent.

Nous contacter

Chargé de Développement Territorial en Santé :

Céline CHAIX
04-75-75-68-65
06-14-23-55-70

Référent médical :
Dr Christine CHAN
04-75-75-68-48

Par mail à l'adresse suivante :
partenaires_SEC.blf@
ardechedromeloire.msa.fr

... de quelle façon ?

En fonction des besoins définis par les porteurs de projet, la MSA propose un accompagnement à la création de Structures d'Exercice Coordonné selon les modalités suivantes :

❖ Un soutien technique en ingénierie de projet :

- Apport d'outils et d'éléments de méthode (données statistiques (aide au diagnostic territorial, guides méthodologiques (statut juridique...), fiche-action et document type...,
- Aide au montage des projets de la lettre d'intention à l'adhésion : rencontres avec les équipes, aide à la rédaction de la LI, du projet de santé...

❖ Une aide logistique et juridique :

- Organisation des réunions de travail entre professionnels de santé,
- Lien avec et entre les porteurs du projet et les autres institutions (ARS, CPAM, URPS, collectivités, établissements de santé,...)
- Communication...

❖ Une animation des groupes de travail :

- en tant que coordonnateur du groupe, aide à produire une réflexion et à sa synthèse, ...

Accompagner les assurés au plus près de leurs besoins

La MSA met en oeuvre de nombreuses actions sur les territoires ruraux pour faire évoluer les comportements et donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé, de bien vieillir à domicile, d'être en pleine santé et sécurité dans son travail. Cette offre – non exclusivement réservée à des publics agricoles – participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social.

Quelques exemples de programmes de prévention MSA

	CIBLES	OBJECTIFS	ACTIONS
PREVENTION SANTE	♦ enfants, adolescents, seniors ou grand public ♦ assurés de tout régime atteints d'une pathologie cardiovasculaire, diabète, BPCO ♦ assurés MSA présentant des troubles du comportement alimentaire ou psychologiques	- prise en charge et sans avance de frais d'un examen de prévention annuel - prise en charge d'une consultation médicale - accompagnement aux addictions du tabac pour les aider à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. La MSA finance la prise en charge de consultations en partenariat avec une MSP (recommandations de la Haute Autorité de Santé).	déclinées en atelier ou individuellement, - de santé bucco-dentaire - les instants santé (sous-consomphants de soins) - déclin stop tabac ateliers Education Thérapeutique du Patient (ETP). - ETP collective animée par les professionnels de santé exerçant en structure d'exercice coordonné (ET3Pou ETP cardio-vasculaire) ou équipe de professionnels de santé libéraux (ETP cardio-vasculaire) - Formation des professionnels de santé (soumis à l'autorisation des ARS). forfait diététicien et psychologue.
AUTONOMIE ET QUALITE DE VIE	♦ seniors ♦ aidants ♦ acteurs locaux	- pour rester en bonne santé et préserver son autonomie - pour lutter contre l'isolement et contribuer à la sécurité et au maintien à domicile des personnes fragilisées. - pour permettre aux aidants d'assurer leur rôle en préservant leur santé, les informer et les orienter vers des services adaptés à leurs besoins - pour remplacer l'aidant familial durant son absence par un «relayeur» formé à domicile. - les aider à mettre en place les programmes de stimulation cognitive PAC RESIDENTS et PEPS EUREKA - les aider à construire des événements de prévention et de promotion de la santé	- ateliers prévention : «vitalité», «bien vieillir», prévention des chutes, «PEPS EUREKA» - service de téléassistance Présence Verte Rhône-Alpes 04 74 07 88 85 - parcours santé des aidants : conférence et bilan de santé globale et individuelle avec un gériatologue. - Bulle d'Air : service de remplacement de l'aidant (24h/24 et 7j/7) - formation des professionnels des structures accueillant des personnes âgées - accompagnement en direction des seniors en lien avec Atout prévention Rhône-Alpes.
PREVENTION DU MAL-ETRE	♦ personnes en situation de détresse	- pour agir sur la détresse psychologique (mal-être, solitude...) et prévenir le risque suicidaire en toute confidentialité - pour bénéficier d'un accompagnement par des professionnels de la santé au travail et du travail social. - pour prendre soin de l'exploitant ou du salarié agricole et de sa famille, en cas d'épuisement professionnel.	- Agri'écoute : 09-69-39-29-19, accessible 24h/24 ou tchat sur agriecoute.fr avec un écoutant professionnel. - Prévention mal-être : accompagnement - L'aide au répit : accompagnement personnalisé mis en place après une évaluation sociale (aides au départ en vacances, temps de loisirs, groupes de paroles, consultations psychologiques, programme « avenir en soi », «parcours confiance».)
SANTE SECURITE AU TRAVAIL	♦ salariés, entreprises, chefs d'entreprise et exploitants, jeunes en formation dans les établissements d'enseignement agricoles	- pour améliorer les conditions de travail - pour surveiller l'état de santé des travailleurs	- formations, sensibilisations, informations, conseil aux entreprises et salariés - aménagements des postes de travail, démarches de prévention et protection des actifs contre les nuisances professionnelles. - suivi médical en consultations de médecine du travail, prévention de la désinsertion professionnelle...

▸ Au travers de sa participation à l'accompagnement des structures d'exercice coordonné, de son implication au sein des contrats locaux de santé, en proposant une offre adaptée aux besoins de ses territoires, la MSA, 2^{ème} régime de protection sociale en France, contribue à la transformation des politiques de santé définies par l'Etat et favorise le développement de la prévention.

nouveau
Appel à Projets MSA
Coup de Pouce Prévention

Comment concrétiser un projet dans le domaine de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale ?

La MSA accompagne les porteurs de projet pour en faire des actions pertinentes et innovantes, au sein des territoires.

Sont concernés :

- les structures associatives d'éducation pour la santé, groupes de santé pluridisciplinaires (MSP),
- les établissements d'enseignement (facultés de médecine, maisons familiales et rurales...),
- les entreprises privées de service sans but lucratif dans les domaines de la santé, l'éducation, les services sociaux, l'environnement et le logement...

Comment participer ?

Le porteur de projet complète une fiche d'intention en ligne pour proposer sa candidature sur le site internet **coupdepouce.msa.fr**